

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

3 juin 2025

Date d'Affichage

17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absentes excusées et représentées : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, Mme Annick PLANTEGENEST qui donne pouvoir à M. Serge ANFRAY, Mme Pauline BOSCHER qui donne pouvoir à Mme Laëtitia DUBOSCQ

Monsieur Yohann GARREAU remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°06/05 : ATELIER COMMUNAL**

Madame le Maire laisse la parole à Philippe GAILLARDON, adjoint chargé des travaux sur les bâtiments, qui indique que les travaux sont finis.

L'entreprise Mauviel-Legrand demande une réévaluation de son devis. En effet, celui-ci-ci a été signé en septembre 2022, 1<sup>ère</sup> facture de 6 951.05 € payée en novembre 2023 pour la partie bureau/vestiaires et 2<sup>ème</sup> facture de 7 160.99 € payée en mai 2025 pour la partie ateliers.

Il demande une réévaluation de son devis. En effet, le coût réel des travaux est estimé par l'entreprise à 14 828.04 € TTC alors que le montant du devis est de 14 112.04 € TTC.

Madame le Maire a pris contact avec le service du contrôle de légalité à la Préfecture. La requête de l'entreprise est fondée. En revanche, l'augmentation ne peut-être réévaluée que sur la partie atelier communal ; la partie bureau étant terminée depuis 2023.

Un avenant devra être signé avec l'entreprise. Celui-ci mentionnera que la réévaluation est demandée suite à une réalisation au 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour un devis signé en septembre 2022 et que l'intervention était dépendante de travaux à réaliser par une autre entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GAILLARDON) :

- Accepte l'augmentation du devis de l'entreprise MAUVIEL-LEGRAND pour un montant de 596.64 €.
- Autorise Madame le Maire à signer un avenant avec l'entreprise MAUVIEL-LEGRAND et tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Yohann GARREAU	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 